



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Les ingénieurs forestiers demandent au Forestier en chef de rendre publics les chiffres finaux de possibilité de récolte en décembre prochain

Québec, le 2 mai 2006. Dans une lettre adressée au Forestier en chef du Québec, monsieur Pierre Levac, ing.f., M.Sc.f., l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec demande à celui-ci de rendre publics les résultats finaux des calculs de possibilité forestière en décembre prochain et de renoncer à son intention, avancée le 9 mars dernier, de publier les chiffres préliminaires dès juin. L'Ordre des ingénieurs forestiers justifie sa demande au nom du respect du droit des Québécois d'avoir accès aux meilleures données validées par le Forestier en chef pour être en mesure de porter un jugement éclairé sur le niveau de la récolte de bois au Québec.

Par cette demande, les ingénieurs forestiers souhaitent que le Forestier en chef considère que les résultats du calcul de possibilité forestière sur lequel travaille depuis deux ans le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et qui doivent lui être remis en juin prochain seront préliminaires et devront donc être traités comme un document de travail.

Pour monsieur Pierre Mathieu, ing.f., M.G.P., président-directeur général de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, au moment où le secteur forestier vit une période très difficile, un débat sur des chiffres préliminaires ne peut qu'apporter de la confusion et de l'incertitude au sein de la population, en plus d'engendrer des débats stériles.

La Loi 94 oblige le Forestier en chef à rendre public le calcul final de la possibilité forestière et de transmettre ses résultats au Ministre pour qu'il procède à l'allocation des bois du domaine public aux usines de transformation. « Bien que la loi oblige le Forestier en chef à faire ses calculs et à les justifier, cela ne signifie pas qu'il doive rendre publics en juin les résultats préliminaires et susciter un débat sur des chiffres qui seront révisés par celui-ci de juin à décembre 2006. La transparence nécessaire au nom de la protection du public réside dans le processus de validation des hypothèses de travail et des résultats que le Forestier en chef enclenchera en juin prochain à partir des résultats préliminaires », d'affirmer monsieur Pierre Mathieu, ing.f., M.G.P.

La mise en place d'un processus crédible de validation des calculs et les décisions finales sur le niveau des attributions de bois constituent des défis de taille pour rebâtir une relation de confiance avec la population dans la gestion des forêts au Québec. En ce sens, le Forestier en chef du Québec se doit de gagner cette confiance en justifiant, de façon transparente, ses procédures et ses résultats.

- 30 -

Source: *François-Hugues Bernier, ing.f.*
Directeur des communications et de la foresterie
Tél.: (418) 263-5076; Cell. : (418) 572-7058
francois.bernier@oifq.com ; www.oifq.com